

# ARRETE portant désignation des membres du jury d'examen

1ère session et 2ème session du Master 2ème année ÉCONOMIE

parcours International: Econometrics and empirical economics

# LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

### ARRETE:

#### Article 1er

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen ( 1ère session et 2ème session) du

Master

2ème année ÉCONOMIE

parcours International: Econometrics and empirical economics

- Madame CAZALS Catherine, Maitre de conférences
- Monsieur MAGNAC Thierry, Professeur des Universités

# Article 2

Le jury sera présidé par : Madame CAZALS Catherine, Maitre de conférences

# Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

# Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ait a Toulouse, e ler octobre 2024

Christian GOLLIER

